

PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE,
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET
ESPACE PUBLIC

Département Eau et Assainissement
Service Exploitation réseau

Invitation à remettre une offre

1- Objet de l'accord-cadre

La présente consultation concerne :

Mission d'étude diagnostique et de proposition de solutions pour la gestion de l'ensablement du collecteur d'assainissement Rive droite de Besançon

Lieu(x) d'exécution :

25000 Besançon

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement par ressources propres et le cas échéant par des aides financières telles que l'Agence de l'Eau, Le Département, etc.

2- Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3- Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

4- Date limite de réception des offres : **17/09/2024 à 12h00**

par voie électronique uniquement via la plateforme MARCHES SECURISES.

5- Délai de validité des offres : 120 jours

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

6- Contenu du dossier de consultation

- La présente invitation à remettre une offre
- Le marché valant cahier des charges
- Le Cadre Mémoire Technique
- Le DC1,
- Le DC2 et sa notice
- Un modèle de déclaration de sous-traitance (DC4) (le cas échéant)

7- Documents à produire

L'offre, exprimée en EURO et rédigée en langue française ou accompagnée d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, devra comporter les pièces suivantes :

Pièces de candidature :

Libellés
Le DC1
La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner : Case F1 du DC1 à cocher si vous n'entrez dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Ou Déclaration sur papier libre en faisant référence au code de la commande publique en vigueur.
Le DC2
La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles : Sur le DC2, en remplissant le tableau F1 « Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles » ou Sur papier libre
Une attestation d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années.

Pièces de l'offre :

Libellés
Le marché valant cahier des charges et ses annexes
Le mémoire technique
Le DC4, le cas échéant

Si le candidat ne dispose pas des qualifications et habilitations demandées ci-dessus ou s'il en dispose mais souhaite toutefois ne pas réaliser entièrement les prestations, il pourra faire appel à un sous-traitant qui les lui fournira.

Le candidat doit alors justifier des capacités professionnelles, techniques et financières des opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie l'exécution des prestations.

Il produit alors les mêmes documents concernant cet(ces) opérateur(s) économique(s) que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit du(des) opérateur(s) économique(s).

Toute offre incomplète ou transmise après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenue. L'offre présentée sera entièrement conforme au cahier des charges.

8- Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

9- Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

10-Attribution

Toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation le cas échéant. Toute offre demeurant irrégulière après la négociation pourra être régularisée dans un délai approprié.

Seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le marché sera attribué après analyse des offres et notifié par l'entité adjudicatrice.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Critère prix : pondération à 40%

Le critère prix des prestations sera évalué suivant la formule ci-dessous :

- ✓ le prix le plus bas obtient la note **40**. Ensuite, pour les autres offres, application de la formule : « prix le plus bas / prix à noter x 40 »

2- Valeur technique : pondération à 60%

Les points seront attribués en fonction du mémoire technique présenté par le candidat à l'appui de son offre. Le candidat est invité à remplir dans le cadre du mémoire technique joint qui définit et détaille les sous-critères.

- A. Phase 1 - Diagnostic hydro-sédimentaire du collecteur 20 %
- B. Phase 2 - Etude de faisabilités des solutions 20 %
- C. Phase 3 – Développement de la solution retenue 20%

La note finale est la somme des critères.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

11-Suite à donner à la consultation

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'entité adjudicatrice se réserve le droit de négocier tout élément de leur proposition avec les candidats consultés ayant remis une offre. En cas de négociation, les modalités de celle-ci seront portées à la connaissance des candidats. La participation aux négociations ne donnera lieu à aucune indemnité. A l'issue de chaque phase de négociation, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre afin de prendre en compte les modifications issues de la négociation. C'est sur la base de cette nouvelle offre que sera effectué le classement

final des candidats. Les offres irrégulières, inacceptables ne seront pas écartées de la négociation. En tout état de cause, une offre initiale qui serait arrivée hors délai sera retournée à son expéditeur et ne fera quant à elle pas partie de la négociation. Pour les candidats n'ayant pas remis d'offre négociée ou pour ceux qui l'auraient remise après la date et l'heure limites, le jugement final des offres sera effectué sur la base de l'offre remise initialement (avant négociation).

L'entité adjudicatrice se réserve le droit de renoncer à la négociation en cours de consultation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

12-Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui vous seraient nécessaires, les candidats devront transmettre impérativement leur(s) demande(s) par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Votre demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres et nous vous répondrons via la plateforme 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Ceux-ci seront portés à la connaissance de tous les opérateurs économiques consultés afin de respecter le principe d'égalité.

13-Informations complémentaires

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Word, EXCEL, PDF,...

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par l'entité adjudicatrice est le suivant.

Le candidat produira séparément :

- un dossier Candidature
- un dossier Offre

Il conviendra de limiter l'extension du nom des fichiers.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, il est fortement préconisé de procéder à la signature (électronique ou manuscrite) de votre offre, dès son dépôt afin de gagner du temps ensuite sur le déroulement de la fin de la procédure de passation.

Si le candidat ne possède pas de signature électronique, les pièces transmises peuvent être datées, signées manuscritement par le candidat puis scannées.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par l'entité adjudicatrice, et le candidat le cas échéant.

ANNEXE : Pièces à remettre en cas de sous-traitance

<p>La preuve que le titulaire ou mandataire dispose bien pendant la totalité de la durée d'exécution de l'accord-cadre, des capacités de la société sous-traitante : déclaration de sous-traitance (DC4)</p> <p><i>Pour rappel :</i> L'entité adjudicatrice doit s'assurer que tout signataire est habilité à engager la société qu'il représente.</p> <p>En cas de signature électronique Le signataire devra disposer d'un certificat de signature électronique valide ou être détenteur d'une délégation de pouvoir si le signataire des pièces n'est pas identifié sur l'extrait k-bis.</p> <p>En cas de signature manuscrite Le signataire devra apparaître dans l'extrait k-bis que GBM a en sa possession ou être détenteur d'une délégation de pouvoir si le signataire des pièces n'est pas identifié sur l'extrait k-bis.</p>	X
<p>La délégation de pouvoir entre la personne habilitée à engager la société sous-traitante et la personne signataire de la candidature.</p> <p><i>Pour rappel :</i> L'entité adjudicatrice doit s'assurer que tout signataire est habilité à engager la société qu'il représente.</p> <p>En cas de signature électronique Le signataire devra disposer d'un certificat de signature électronique valide ou être détenteur d'une délégation de pouvoir si le signataire des pièces n'est pas identifié sur l'extrait k-bis.</p> <p>En cas de signature manuscrite Le signataire devra apparaître dans l'extrait k-bis que GBM a en sa possession ou être détenteur d'une délégation de pouvoir si le signataire des pièces n'est pas identifié sur l'extrait k-bis.</p>	X
<p>DC2</p>	X
<p>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner :</p> <p><i>Case J1 du DC4 à cocher si le sous-traitant n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Le cas échéant, et si le DC4 est signé, inutile de remettre une déclaration sur papier libre qui fait référence au code de la commande publique en vigueur depuis le 1er avril 2019.</i></p>	X
<p>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles : Sur le DC2, en remplissant le tableau F1 « Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles » ou Sur papier libre A NOTER : Si la rubrique F1 « Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles » du DC2 est dûment remplie inutile de fournir la déclaration sur papier libre.</p>	X
<p>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</p>	X
<p>Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années.</p>	X